

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2023-28

Département des Deux-Sèvres

MDDS – 298 route de Coulonges 79000 05 49 26 28 20 NIORT

Table des matières

7	

Introduction: le contexte	4
Une loi dite « Loi Robert » de décembre 2021 qui confirme le rôle du Département	4
Un rapport sur le rôle et la place des bénévoles dans les bibliothèques territoriales	4
Des préconisations issues du rapport d'inspection de la MDDS	5
Des enjeux 2023-28 dans un climat de crise	5
Diagnostic territorial	7
L'évolution territoriale en Deux-Sèvres	7
La situation socio-économique en Deux-Sèvres	7
La qualité des équipements de lecture publique	9
mais un tissu à consolider !	10
La prédominance du bénévolat : une ressource à professionnaliser	11
ETAT DES LIEUX DES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE EN DEUX-SEVRES	15
Un accompagnement de la MDDS adapté aux territoires et aux bibliothèques	17
Organisation de la MDDS	1 <i>7</i>
Achat et mise à disposition de documents	1 <i>7</i>
Expérimentation des ressources numériques	20
Formation et ingénierie	21
Action culturelle	22
Synthèse du diagnostic	25
Objectifs du schéma départemental de lecture	26
Objectif 1 : soutenir des bibliothèques de proximité et de qualité	26
Action 1-a) : dialoguer avec les collectivités sur la base du référentiel national	26
Action 1-b) : traiter les « zones blanches » par une cartographie à l'échelle de chaque territoire	27
Action 1-c) : partager les attendus des bibliothèques de « proximité » et bibliothèques « structurante	s » 29
Action 1 - d) : accompagner la restructuration et/ou l'aménagement des bibliothèques	30
Objectif 2 : Aider au développement de réseaux de bibliothèques	31
Action 2- a) : structurer et développer la mission d'ingénierie de la MDDS sur le terrain	31
Objectif 3 : soutenir la dynamique du bénévolat	32
Action 3-a) : sensibiliser les élus à la convention de bénévolat proposée par l'Inspection Générale de l'Education, des Sports et de la Recherche (IGESR)	
Action 3-b) : former les bibliothécaires	33
Objectif 4 : offrir collections et services aux bibliothèques	34
Action 4-a) : maintenir et améliorer la desserte de documents	34
Action 4-b) : offrir de nouveaux services aux usagers	35
Action 4-c) : maintenir et consolider l'action culturelle en partenariat	37
La mise en œuvre	39
1) Des orientations départementales formalisées en 2023	39
1-a) : un document-cadre pour le mandat	39
1-b) : une contractualisation avec les collectivités	39

1-c) : une contractualisation avec l'Etat	39
2) Une évolution du service départemental en charge de la lecture publique : la MDDS	40
2-a) : des évolutions continues dans le service rendu	40
2-b) : l'évolution des compétences des personnels	40
Synthèse du plan d'actions	41
Conclusion	42

Introduction: le contexte

Une loi dite « Loi Robert » de décembre 2021 qui confirme le rôle du Département

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique donne un cadre législatif aux bibliothèques locales et départementales.

Elle fait suite au rapport Orsenna (2018) « Voyage au pays des bibliothèques », qui a enclenché le plan bibliothèques « ouvrir plus ; offrir plus ; former mieux ».

Cette proposition de loi, portée par Sylvie Robert, sénatrice, a été soutenue par le gouvernement et adoptée à **l'unanimité** par les deux chambres.

La loi consacre désormais le rôle des EPCI comme nouveaux acteurs du développement de la lecture publique, qui doivent définir un schéma intercommunal de lecture publique dès lors qu'ils exercent cette compétence culturelle.

Elle confirme la mission essentielle des bibliothèques départementales aux côtés des élus et des bibliothécaires, traduite en 5 grands objectifs :

- Soutenir des bibliothèques de proximité et de qualité
- Aider au développement de réseaux
- Former bibliothécaires bénévoles et salariés
- Mettre à disposition collections et services aux bibliothèques
- Adopter un schéma départemental de lecture publique, formalisé par le présent document pour la période 2023-2028.

Un rapport sur le rôle et la place des bénévoles dans les bibliothèques territoriales

Ce rapport 2022 de l'Inspection Générale du Sport, de l'Education et de la Recherche (IGSER) sur le bénévolat dans les bibliothèques met en lumière le statut particulier des bénévoles en bibliothèques, ceux-ci dépendant directement des collectivités pour exercer une mission de service public.

En France : 16 000 bibliothèques sont gérées et animées par 70 000 bénévoles, considérés juridiquement comme des « collaborateurs occasionnels du service public ». Ces bénévoles représentent 12 000 équivalents temps pleins.

En Deux-Sèvres : 130 bibliothèques sont animées par plus de 700 bénévoles aux engagements d'intensité variable, pour offrir un service public à plus de 50 000 usagers.

Ces bibliothécaires sont partenaires de la petite enfance, des scolaires, des familles, des seniors...ils constituent une force en raison de leur engagement, mais également une fragilité pour la continuité du service public et la gestion de la complexité des bibliothèques du XXIème siècle.

L'activité bénévole en bibliothèque nécessite donc un cadre juridique adapté via un contrat de collaborateur occasionnel du service public en bibliothèques assurant leur protection et couvrant leurs frais professionnels.

Elle mérite également un accompagnement en formation et en ingénierie, d'autant que les bénévoles sont essentiels pour l'ouverture des bibliothèques en milieu rural, puisqu'ils sont :

- Absents dans les bibliothèques des villes de plus de 50 000 habitants
- Rares dans les bibliothèques des villes de 10 000 à 50 000 habitants
- Majoritaires dans les bibliothèques des villes de 2 000 à 10 000 habitants
- · Très nombreux dans les bibliothèques des communes de moins de 2 000 habitants
- Dans les bibliothèques des communes de moins de 500 habitants, il n'y a presque pas de salariés

Des préconisations issues du rapport d'inspection de la MDDS

L'Inspection générale des bibliothèques (ancien nom de l'Inspection générale des Sports, de l'Education et de la Recherche) a réalisé un rapport en 2019, faisant état de la situation de la lecture publique en Deux-Sèvres (rapport N°2019-B-08 – juillet 2019). Voici les principaux points relevés dans le rapport :

- Nécessité de montée en qualité des bibliothèques, notamment dans le cadre de l'intercommunalité (extension des bibliothèques, quantité et diversité de l'offre documentaire et culturelle, horaires d'ouverture, ciblage de publics spécifiques, organisation en réseaux)
- Veiller à lutter contre les zones blanches ou éloignées de bibliothèques qualifiées
- Aider au recrutement de personnel qualifié dans les bibliothèques, notamment pour les réseaux ou bibliothèques structurantes
- Affirmer le rôle de la MDDS comme opérateur départemental pour la lecture publique, et consolider les postes, notamment pour développer le conseil aux collectivités
- Consolider le budget des acquisitions de documents, et proposer une offre de ressources numériques
- Développer la formation des bénévoles
- Valider un schéma départemental de lecture publique

Une partie de ces recommandations a été suivie d'effets depuis 2019. Les autres alimentent les propositions faites dans le présent document.

Des enjeux 2023-28 dans un climat de crise

Les collectivités sont frappées par le coût de l'énergie et par les conséquences du dérèglement climatique. Dans ce contexte de nécessaire transition économique et écologique, les bibliothèques agissent sous diverses formes.

Elles réalisent leur bilan carbone, qui met en évidence trois grands types de dépenses : l'énergie (électricité, climatisation, chauffage), les déplacements de personnes et l'amortissement des parcs immobilier et informatique.

Par exemple, la ville de Locminé (56) a fait de la bibliothèque un équipement producteur d'électricité grâce à une fleur solaire et bientôt une ombrière.





Les bibliothèques contribuent à **l'économie du partage** ¹ . La bibliothèque traditionnelle partageait des livres.

La bibliothèque du XXIème siècle partage également des DVD, des jeux, des instruments de musique (ex : médiathèque départementale du Morbihan), des appareils ménagers (ex : bibliothèques universitaires de Nantes et la Roche sur Yon)...

¹- https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68275-bibliotheques-et-ecologie-les-bibliotheques-de-lecture-publique-françaises-et-les-enjeux-environnementaux.pdf



Elle prête des outils, accueille des repair café, ici à la médiathèque de Chaville (92)...

... Elle partage des services numériques avec ses usagers (ci-dessous)





Les bibliothèques agissent pour la transition écologique, par des conseils de lecture, des ateliers zéro déchet, des grainothèques...

Diagnostic territorial

Le schéma départemental repose sur l'analyse attentive de la réalité du territoire, géographique, démographique et socio-économique. Ces données sont mobilisées par la MDDS pour conseiller élus et bibliothécaires.

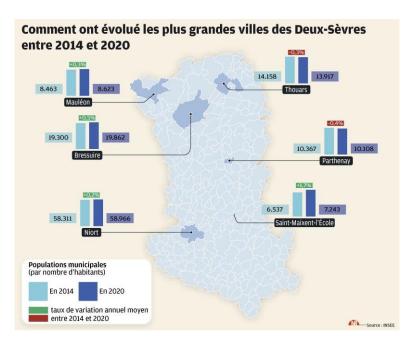
L'évolution territoriale en Deux-Sèvres

La réforme de l'intercommunalité a entraîné une réflexion sur la réorganisation des bibliothèques. Elle a amplifié la consolidation de réseaux de lecture publique des communautés d'agglomérations et impulsé la création de réseaux mixtes (Communautés de communes du Thouarsais, Parthenay-Gâtine), ou issus d'une coopération volontaire entre communes (ex : réseau des bibliothèques de Saint-Pardoux-Soutiers, Mazières en Gâtine, Verruyes et Saint-Lin).

D'autres EPCI ont pris en charge une ou deux bibliothèques qui rayonnent sur leur territoire, en leur confiant une mission en direction des scolaires (Airvaudais, Val de Sèvre)

La diminution du nombre de communes - de 305 à 256 par le fait des fusions – a entraîné avec elle une mise en réseau de bibliothèques, comme à Aigondigné (réseau de 3 bibliothèques communales).

La situation socio-économique en Deux-Sèvres



Le département des Deux-Sèvres compte près de 375 000 habitants, selon les chiffres 2022 de l'INSEE Nouvelle-Aquitaine. La répartition des habitants se modifie et semble montrer une évolution positive vers l'ouest du département (ex : Bressuire, Cerizay, l'Absie, Moncoutant sur Sèvre, Villers en Plaine). Les villes de Bressuire (+ 0.5 %) et Niort (+ 0.2 %) voient leur population progresser, contrairement à Thouars et Parthenay. Saint-Maixent à l'est voit également sa population augmenter.

Le Département des Deux-Sèvres affiche aussi le plus fort pourcentage de jeunes de moins de 18 ans (22,5 % de la population) en Nouvelle-Aquitaine. Ces populations ne sont pas harmonieusement réparties sur le territoire, le Niortais portant à lui seule une forte dynamique « jeunesse ».

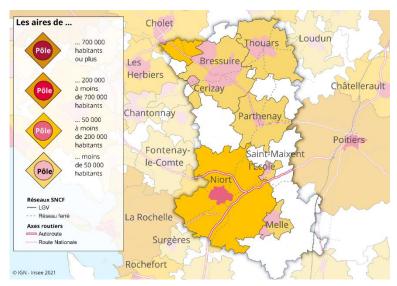
En matière de services à la personne, le Département a une politique volontariste de maintien de la population âgée à domicile le plus longtemps possible et dispose depuis peu d'une mission de lutte contre la désertification médicale. Les Deux-Sèvres bénéficient également d'un important réseau d'accueil des enfants placés, en structures individuelles ou collectives (Maison de l'Enfance, 5 Maisons d'Enfants à Caractère Social), 170 assistants familiaux, 35 maisons d'assistants maternels...).

Enfin, le Département dispose de 50 lieux d'accès social répartis sur le territoire (7 antennes médico-sociales, des relais et des points d'accueil).

L'économie des Deux-Sèvres reste essentiellement rurale, le département étant particulièrement présent sur l'élevage. Même si la population active agricole a connu une forte diminution, l'agriculture a un poids plus important en Deux-Sèvres qu'en moyenne pour la Nouvelle-Aquitaine : 5,3 % de l'emploi mais 75 % de la superficie du département relèvent de l'agriculture.

Hors agriculture, les Deux-Sèvres sont le département le plus industriel de la région après la Charente, avec 15 % de l'emploi total (11,7 % en Nouvelle-Aquitaine), comme en témoigne la spécialisation industrielle des zones d'emploi de Bressuire et Thouars.

Enfin, le secteur des assurances (MAIF, MAAF, SMACL, Groupama, MSA) alimente le tertiaire marchand et fait du secteur la 4ème place financière française.



Le taux de pauvreté (12,3 %) reste inférieur au taux national (14 %), mais les conditions de vie sont affectées par un manque d'accessibilité à des équipements de la vie courante (école, boulangerie, banque, médecin généraliste ou bibliothèque).

Dans les Deux-Sèvres, 92,7 % de la population réside à moins de 7 minutes d'un ensemble de services de proximité, ce qui correspond à la moyenne régionale.

Toutefois, un habitant sur cinq est éloigné de ces équipements dans les intercommunalités les plus rurales, comme celles de l'Airvaudais-Val de Thouet, Val de Gâtine et Mellois en Poitou.

Pour son attractivité, le Département mise sur le développement du tourisme vert et sa proximité avec l'océan. Il compte sur ses richesses naturelles : le Marais poitevin, 2ème plus grande zone humide de France et labellisé Grand site naturel et touristique ; 4 713 km de circuits de promenade et de randonnée ; 350 km de pistes cyclables dont 180 km de Vélo Francette.

Pour définir leurs ressources et services, les bibliothèques intègrent des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des populations et leurs habitudes de déplacements. Elles doivent également connaître les partenaires présents dans leur environnement pour accompagner leurs missions.

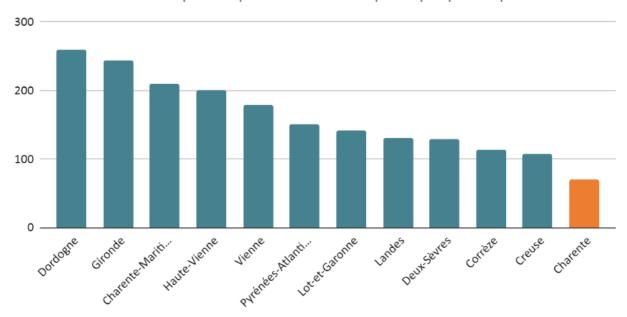
La loi du 21 décembre 2021 prévoit ainsi que les collectivités examinent les orientations des bibliothèques en matière de partenariats locaux et de stratégie d'achats documentaires. Celles-ci devront s'inscrire dans un nouveau contexte de crise énergétique et écologique.

La qualité des équipements de lecture publique

Un tissu de bibliothèques assurant un service de proximité...

La Médiathèque Départementale dispose de deux sites, un site principal à Niort (pour la Gâtine, le Mellois, Le Haut Val de Sèvre et la CAN) et une antenne à Thouars (pour le Bressuirais, l'Airvaudais et le Thouarsais). Elle fournit des services à 130 lieux de lecture à ce jour. Seules les villes de plus de 10 000 habitants ne bénéficient pas directement d'une mise à disposition de documents physiques (Niort, Bressuire et Parthenay), conformément aux circulaires en vigueur jusqu'à la loi Robert.

Nombre de bibliothèques et points de lecture publique par Département



Le nombre de bibliothèques des Deux-Sèvres est au 9ème rang régional, alors que sa population est au 7ème rang.

La carte page suivante laisse donc apparaître des zones blanches, c'est-à-dire des zones où l'accessibilité à des bibliothèques de niveau BM1 à BM3 est supérieure à 10 minutes.

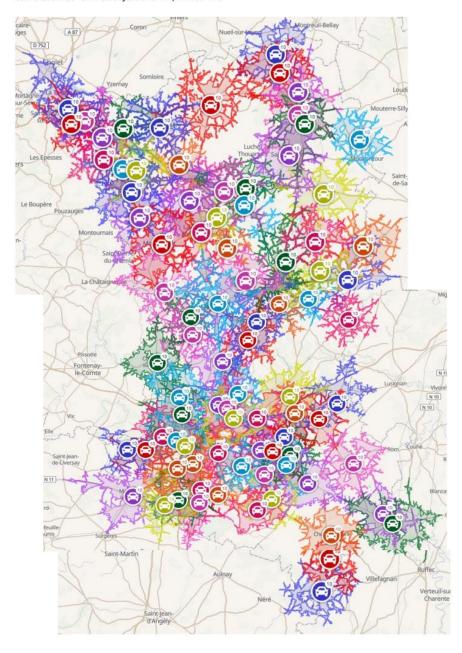
Note méthodologique : la classification évoquée dans cette carte est mise en œuvre par le Service Livre et Lecture du Ministère de la culture via sa collecte annuelle de données, et alimentée par les propositions de l'ABD (association nationale des bibliothécaires départementaux).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, elle est remplacée par une nouvelle classification qui sera évoquée dans les propositions d'actions du schéma.

	BM1	BM2	вм3	Point lecture	Dépôt
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/hb	1 €/hb	0,50 €/hb	Deux ou trois	Moins de deux critères du
Horaires d'ouverture	12 h/semaine	8 h/semaine	4 h/semaine	critères du	
Personnel	1 agt cat. B fil. Cult./5 000 h 1 salarié qualifié/2 000 h	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	niveau 3 sont respectés	niveau 3 sont respectés
Local réservé à usage de bibliothèque	0,07 m ² /hb minimum 100 m ²	0,04 m ² /hb minimum 50 m ²	Minimum 25 m ²		

Couverture territoriale des bibliothèques de BM1 à BM 3 (10 ')

Couverture avec 10 mn de trajet d'une BM1, BM2 ou BM3



Le tissu des bibliothèques desservies couvrait 51 % des communes en 2020, mais 80 % de la population. L'arrêt de dépôts a diminué cette couverture, mais sans altérer le nombre d'inscrits en bibliothèques.

En effet, depuis 2015, le nombre de dépôts et de points-lecture a diminué de 50 % soit en raison d'arrêt du service soit en raison de leur transformation en BM3 (9 lieux).

Cette transformation est un point important car l'examen de la carte isochrone des bibliothèques BM1 à BM3 laisse apparaître quelques zones blanches, qui sont cependant pourvues de dépôts.

Une sensibilisation des élus locaux à la qualité accrue de ces dépôts, en plus des démarches de constitution de réseaux en cours, permettrait donc de faciliter l'accès de toute la population à une offre de proximité.

... mais un tissu à consolider!

Malgré la densité du tissu des bibliothèques, le Département des Deux-Sèvres ne dispose pas d'une trame solide en médiathèques et bibliothèques de niveau BM1 & 2 permettant d'offrir aux habitants tous les services attendus des bibliothèques aujourd'hui.

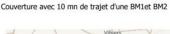
Couverture territoriale des bibliothèques de niveau BM1 et BM2 (10 ')

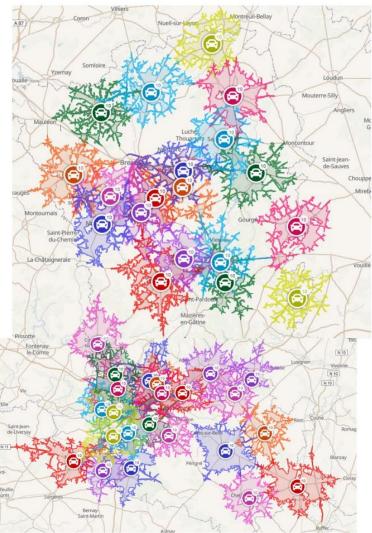
Le taux d'inscrits reste stable depuis quelques années, mais les « fréquentants » (c'est-à-dire les usagers non-inscrits) qui constituent plus de 50 % des usagers des bibliothèques sont moins représentés en Deux-Sèvres, faute des espaces et horaires d'ouverture adaptés (lecture sur place, usage d'internet par ex).

Les publics « collectifs » (c'est-à-dire les écoles, collèges, centres de loisirs, EHPAD, RAM...) des bibliothèques restent également stables.

Cependant, 80 % des publics « collectifs » sont constitués de classes de 1^{er} degré. Or, la faiblesse du salariat ne permet pas ou peu de développer des partenariats avec les collèges, les publics fragiles ou d'autres partenaires de la vie locale.

Ainsi, les bibliothèques connaissent une sous-représentation des personnes âgées de plus de 65 ans inscrites en bibliothèques (14 %) en comparaison de leur place dans la population (30 %).





La prédominance du bénévolat : une ressource à professionnaliser

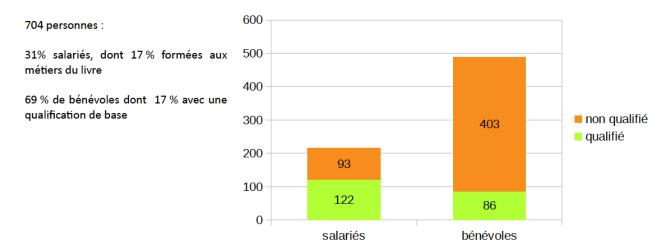
La qualité des bibliothèques repose en très grande partie sur la capacité des équipes à assurer la continuité de l'activité, son adaptation aux besoins du territoire et son développement.

Cette continuité est parfois difficile car 75 % des bibliothécaires sont bénévoles. Les 25 % restants sont salariés et comptent parmi eux des secrétaires de mairies et des ATSEM par exemple, donc des salariés à temps non complet et sans formation initiale dans le domaine des bibliothèques. Enfin, les salariés qualifiés sont souvent isolés et à temps non complet.

La fragilité des ressources humaines a été flagrante pendant la période de la COVID19. Sur le territoire, les nouvelles équipes communales ont priorisé le traitement de la situation sanitaire puis le plan de relance. Ainsi, certaines bibliothèques gérées par des personnels communaux affectés à d'autres missions ont connu des difficultés, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du service (ex : Avon, Rom, Coutières).

Dans d'autres bibliothèques, des équipes de bénévoles sont restées affectées par des désengagements suite à la COVID, ou à des tensions relatives au contrôle du pass sanitaire.

Lles bibliothécaires en Deux-Sèvres



Constat général : plus d'actifs, donc des bénévoles plus jeunes (retraités ou pré-retraités) mais moins disponibles donc un engagement plus ou moins important

76 % de la population accède à une bibliothèque à 10 ' de son domicile, mais les conditions d'accès et l'offre culturelle présentent de grandes disparités entre bibliothèques, et parfois entre territoires.

Cette disparité est visible dans la classification des bibliothèques (cf infra page 26).

Les bibliothèques manquent de professionnels - ou bien ceux-ci sont trop isolés lorsqu'ils occupent des postes à temps non complet - pour accompagner et coordonner les équipes.

Cette situation est préjudiciable à l'engagement bénévole, confronté aux contraintes de gestion d'un équipement public, mais aussi à une obligation de continuité d'ouverture au public. De fait, les horaires d'ouverture sont trop souvent insuffisants ou inadaptés pour que la bibliothèque soit plus attractive.

Mise en réseau des bibliothèques : un édifice en construction mais fragile

Tous les départements ayant adopté un plan ou un schéma de lecture sont engagés dans le soutien à la mise en réseau des bibliothèques afin de répondre aux évolutions du territoire et des besoins culturels des usagers.

Illustration : publication nationale de l'Association des Bibliothécaires de Ffrance



LE RÉSEAU, C'EST À LA CARTE

- Une variété de formules adaptées aux contextes besoins et choix locaux
- Mise en réseau informatique de tout ou partie des bibliothèques
- Coordination et/ou harmonisation des horaires, des tarifs, des animations...
- Activités communes (action culturelle ponctuelle ou régulière, communication...)
- Mutualisation de moyens sous diverses formes
- Transfert de la gestion de tout ou partie des équipements et des personnels à la communauté
- Mise en commun compétences et projets

TOUT EST POSSIBLE AUCUNE DE CES OPTIONS N'EST MÉCANIQUEMENT LIÉE AUX AUTRES

- Libre définition de l'intérêt communautaire relatif
 à la compétence « Gestion des équipements culturels »
- Nombreuses possibilités pour la mise en œuvre pratique de cette compétence
- Coopération possible hors compétence « équipement »

EN ÉVOLUTION DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRE. L'ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES D'ACTION ET LES ADAPTATIONS SE POURSUIVENT

- L'unification des formules au sein du nouveau territoire est une possibilité, pas une obligation.
- Il est important de sauvegarder les acquis en termes de services aux publics des ensembles intercommunaux précédents ou des initiatives antérieures de coopération.
- Il est toujours possible d'initier des mises en réseau et de développer celles déjà existantes.

Pour le territoire, un réseau permet à des bibliothèques vulnérables de se maintenir en bénéficiant des coopérations vec leurs voisines. Il concourt à la proximité.

Ainsi, le Département de la Vienne (86) précise dans son Plan départemental de lecture publique de que « L'EPCI est devenu le seul échelon capable de garantir une pérennité de services professionnels pour la lecture en milieu rural. »

Pour les habitants, un réseau favorise un accès équitable et plus large aux bibliothèques, grâce à une carte unique et un catalogue unique pour toutes les bibliothèques. Une organisation en réseau permet d'harmoniser les horaires et les tarifs et, couplée à une navette interne qui assure les livraisons, cette organisation favorise les réservations au plus près des usagers.

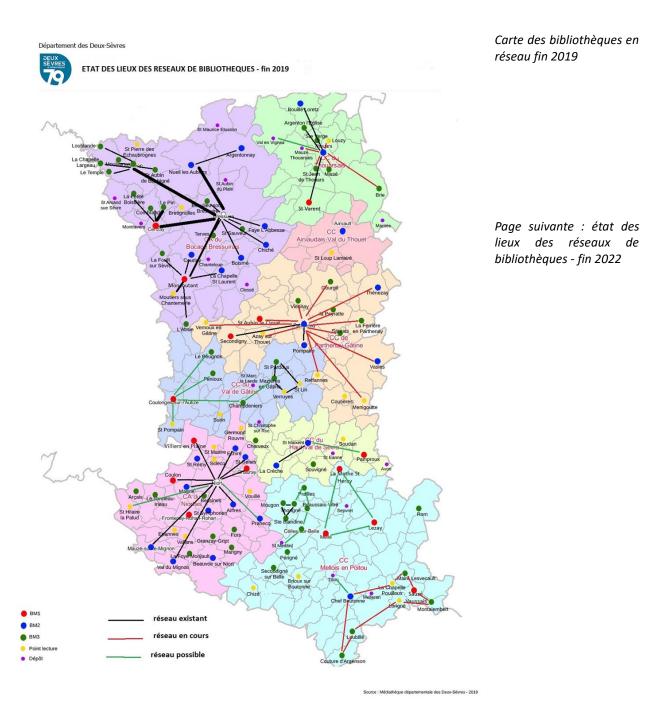
Pour les salariés et bénévoles, le réseau permet de rompre l'isolement, d'échanger des pratiques professionnelles et mener des projets communs.

En Deux-Sèvres, 38 % des bibliothèques sont en réseau et 20 % sont engagées dans une étude ou un projet. Le réseau intercommunal de lecture publique le plus ancien date de 2006 sur le territoire de la CAN ; celui de l'Agglo2B date de 2014. Depuis 2015, s'y ajoutent les réseaux du Thouarsais et du Haut Val de Sèvre et le tout récent réseau "Lectures nomades" en Val de Gâtine. Des projets sont à l'oeuvre sur le territoire de Parthenay-Gâtine et du Cellois, ou en réflexion pour un élargissement (Haut Val de Sèvre).

La réussite d'une mise en réseau repose sur :

Une forte volonté politique locale

- Un poste de coordinateur (trice). L'expérience de "Lectures nomades" a fait la preuve de la nécessité de faire appel à un chef de projet. Ce rôle joué par la MDDS pour une durée limitée a permis de mesurer les besoins de coordination des bibliothèques. Ces besoins concernent essentiellement la communication, le pilotage de l'action culturelle et l'animation des équipes (comité de pilotage et comités techniques).
- Une organisation administrative adaptée aux réalités locales. Un réseau peut être intercommunal, mixte ou coopératif. Il peut mixer des équipes salariées et bénévoles, dès lors que les outils et process de travail sont harmonisés.
- L'accompagnement par le Département via la MDDS. Il est déterminant pour réaliser un diagnostic de lecture publique, animer la démarche et créer les outils adaptés. Il est également essentiel pour encourager l'investissement en mobilier et en informatisation.



ETAT DES LIEUX DES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE EN DEUX-SEVRES					
TERRITOIRE	Début 2015	Fin 2022	Commentaires	Perspectives	
Agglo2B 31 lieux + Bressuire	Compétence intercommunale sur 23 bibliothèques (BM1 à 3)	Un catalogue unique et une navette intercommunale. Gratuité des emprunts	La CA2B n'a pas de compétence sur les 9 dépôts et points- lecture, qui restent desservis par la MDDS. 6 fermetures de dépôts sur la période 2019-21 (Chambroutet, Noirlieu, Breuil-Chaussée, Cirières, Neuvy-Bouin, Saint-Paul en Gâtine)	Remaniement du réseau, avec impact sur la cartographie et les services de la MDDS	
Thouarsais 12 lieux	Une volonté intercommunale de mettre en réseau les bibliothèques du territoire (communes volontaires) à horizon 2021	5 bibliothèques en réseau (Thouars, 2 équipements à Loretz-d'Argenton après fusion, Saint-Varent, Brie) et autres en cours sur 2023-24.	Une construction du réseau prévue jusqu'en 2024. 1 fermeture de dépôt sur la période 2019-21 (Saint-Léger de Montbrun)	1 bibliothèque en travaux (Mauzé-Thouarsais) ; 1 en réouverture (Val en Vignes) et projet de médiathèque à Thouars ; fermeture temporaire de Brie	
Airvauldais 2 lieux	Compétence intercommunale sur la bibliothèque d'Airvault	Une nouvelle bibliothèque à St-Loup Lamairé, avec espace numérique	Pas de projet de réseau des bibliothèques sur le territoire (Airvault + St-Loup Lamairé)		
Val de Gâtine 12 lieux	Ancienne compétence intercommunale en matière de réseau informatique Champdeniers, Surin, Germond-Rouvre et Saint- Christophe sur Roc	Germond a rejoint la CAN & l'EPCI ne projette pas de réseau. Réseau coopératif de 4 communes (St-Pardoux- Soutiers, St-Lin, Mazières en Gâtine et Verruyes).	Fragilisation accrue du territoire (1 BM1 et 4 BM3) et manque de personnel salarié (sauf Champdeniers et Coulonges/Autize) Coordination salariée du réseau	Projets d'agrandissement à St-Pardoux et construction à Champdeniers	
Parthenay- Gâtine 14 lieux + Parthenay	Une compétence intercommunale sur 3 bibliothèques	Une démarche de concertation en 2019 pour un schéma de coopération	Schéma de coopération repris avec nouvelle mandature et recrutement d'une coordinatrice 3 fermetures de dépôts sur la période 2019-21 (Chatillon-sur- Thouet, Coutières, le Retail)	Présentation d'un projet de convention aux collectivités Projet de bibliothèque spécialisée + publique à Ménigoute	
Haut Val de Sèvre 7 lieux	Une compétence intercommunale sur 2 bibliothèques	Logiciel commun et navette documentaire	Les 2 bibliothèques sont sous- dimensionnées pour répondre au territoire (statut de BM2) mais pas de projet d'élargissement du réseau 1 fermeture de dépôts sur la période 2019-21 (Avon)	Demande de Cherveux d'intégrer le réseau.	

ETAT DES LIEUX DES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE EN DEUX-SEVRES				
TERRITOIRE	Début 2015	Fin 2022	Commentaires	Perspectives
Mellois en Poitou 23 lieux	Une coopération culturelle entre bibliothèques du Cellois	Idem + un réseau informatique pour les 8 bibliothèques de "Coeur de lectures" (Sauzé-Vaussais, Chef- Boutonne, Loubillé, Lorigné, Mairé- Levescault, la Chapelle-Pouilloux, Couture d'Argenson, Montalembert)	Fusion de 3 lieux (Mougon/Thorigné/Ste- Blandine) Fermeture de 2 dépôts sur la période 2019-21 (Rom, Brieuil/Chizé) Abandon du réseau « Cœur de lectures »	Ouverture d'une nouvelle bibliothèque à Celles/Belle & projet de mise en réseau de 9 bibliothèques en Cellois Changement d'organisation pour les dépôts des communes fusionnées (Tillou, Saint- Médard)
CAN 28 lieux + Niort	Une compétence intercommunale sur 9 bibliothèques (sur les 29 du territoire)	Pas d'élargissement du réseau	Projet de bibliothèque à St- Hilaire la Palud, révisé avec changement de municipalité Projet de déménagement à Vouillé (fin de mandat)	Faire le point avec la CAN sur l'évolution du réseau et/ou la cartographie pour les services de la MDDS

La mise en réseau des bibliothèques s'avère un travail de longue haleine, dépendant des volontés politiques locales. Elle est une des réponses au besoin culturel des habitants dans une réelle proximité. La MDDS peut efficacement accompagner la démarche qui nécessite l'emploi d'un personnel salarié et qualifié par la collectivité ou le groupement de communes qui souhaite la mener.

Un accompagnement de la MDDS adapté aux territoires et aux bibliothèques

Organisation de la MDDS

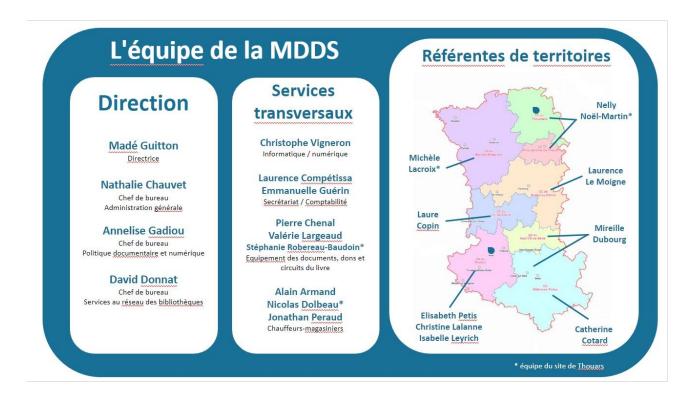
La Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres (MDDS) développe la lecture publique en milieu rural, dans le cadre d'une compétence exclusive et obligatoire. La MDDS acquiert et met à disposition des documents dans 130 lieux de lecture, forme les professionnels salariés et bénévoles, développe une ingénierie auprès des bibliothécaires et des élus, et organise des actions culturelles.

La MDDS comprend 22 agents, répartis sur 2 sites : un site principal à Niort, et une antenne à Thouars pour les services auprès de l'Agglo2B, du Thouarsais et de l'Airvaudais. Les agents sont répartis en 3 bureaux :

- Administration générale & direction (5 agents);
- Services au réseau (7 agents), qui comprend la formation, l'ingénierie, la desserte
- Ressources documentaires & numériques (10 agents).

L'équipe des bibliothécaires (50 % de l'effectif) exerce également une mission de "référent de territoire", c'est-à-dire qu'elle assure le suivi des bibliothèques à l'échelle de chaque intercommunalité pour tout conseil. Ainsi, les bibliothèques disposent d'un interlocuteur de proximité pour accéder à l'ensemble des services de la MDDS, et peuvent être orientés dans un deuxième temps vers des interlocuteurs spécialisés.

Parmi les métiers représentés dans la MDDS figurent des bibliothécaires, des chauffeurs-magasiniers, un chef de projet informatique & numérique, une chargée de l'action culturelle, des agents en charge du circuit du livre (équipement, rangement, suivi des séries, dons) et des agents administratifs (secrétariat, assistance des cadres, comptabilité).



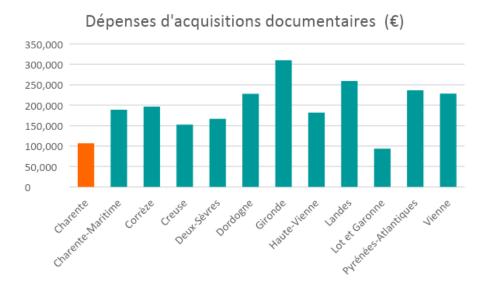
Achat et mise à disposition de documents

La bibliothèque publique doit jouer un rôle dans l'information du citoyen, sa formation tout au long de la vie, et son accès à la culture par le livre et autres ressources documentaires (supports musique, cinéma, ressources numériques). La MDDS participe pleinement à cet objectif dans sa stratégie d'achat et de partage de documents avec les bibliothèques du territoire.

La MDDS dispose de plus de 250 000 documents à disposition des bibliothèques : albums, romans, documentaires enfants & adultes, bandes dessinées & mangas, DVD, jeux, supports d'action culturelle.

Le budget annuel d'acquisitions est de 150 000 €, et augmenté de 18 000 € en 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance.

Ce budget représente 64 € par 100 habitants à desservir, ce qui place le Département dans le tiers inférieur des bibliothèques au niveau national. Néanmoins, ce budget répond aux attentes des bibliothèques dans l'état actuel du réseau, en raison du nombre de bibliothèques classées en D ou E (voir infra page 26).



La mise à disposition des documents est définie conjointement entre la MDDS et les bibliothèques, grâce à un « profil documentaire » qui détermine l'allocations de documents par public-cible et par catégorie lors de chaque échange.

Leur acheminement est assuré par une diversité de formules de desserte documentaire adaptées à l'activité des bibliothèques.

Toutes les bibliothèques du territoire bénéficient de "l'accueil sur place" sur les sites de Niort et Thouars, si elles le souhaitent (2 fois/an). Certaines d'entre elles se chargent du transport de leurs documents, en raison d'un faible volume, et peuvent venir 3 fois/an.

Cette modalité satisfait les bibliothécaires en raison du large choix sur place et du temps de conseil dispensé par le personnel de la MDDS.



17 dépôts & points-lecture ne disposant pas des moyens humains requis pour se déplacer ou pour choisir des documents sont desservis par des sélections documentaires réalisées par la MDDS et livrées 3 fois par an.



67 % des bibliothèques bénéficient en plus de navettes de livraison de documents réservés, les "résavettes", à raison de 4 passages/an (au lieu de 51 % en 2019), ce qui leur permet de satisfaire plus rapidement les demandes de leurs usagers.

La fréquence des résavettes augmente, jusqu'à 9 passages par an pour les bibliothèques organisées en réseau avec navette (ex : Agglo2B);

Les volumes et la typologie des documents sont adaptés à l'activité des bibliothèques, facilitant ainsi une rotation plus aisée des documents et particulièrement des nouveautés.

Les prêts de la MDDS représentaient en 2019 entre 9 et 44 % de l'offre documentaire des bibliothèques desservies par la MDDS.

NB: les fonds documentaires des médiathèques des villes de Niort, Bressuire et Parthenay ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre parce que celles-ci ne bénéficient pas directement du service de prêt de documents de la MDDS. Cependant, la circulation des documents de la MDDS au sein d'un réseau de lecture publique local permet à leurs usagers d'en bénéficier dans le cadre des réservations.

La transformation de la desserte est générale en France, et fortement corrélée à l'intercommunalité et au développement du rôle culturel des bibliothèques. En effet, pour répondre aux besoins des usagers, les bibliothèques présentent moins de livres en rayonnages mais développent les animations et le prêt d'autres ressources telles que les jeux traditionnels ou vidéo, les ressources en ligne...

Les moyens techniques de la MDDS pour la « desserte » ont donc été entièrement redéfinis avec la fin des bibliobus et la création de services "d'accueil sur place" dans les bâtiments départementaux en 2017-18.

Cette transformation a été soutenue par le Ministère de la Culture et a fait l'objet d'un soutien financier au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation).

Expérimentation des ressources numériques

Illustration N°6 : carte des partenaires de l'offre numérique départementale

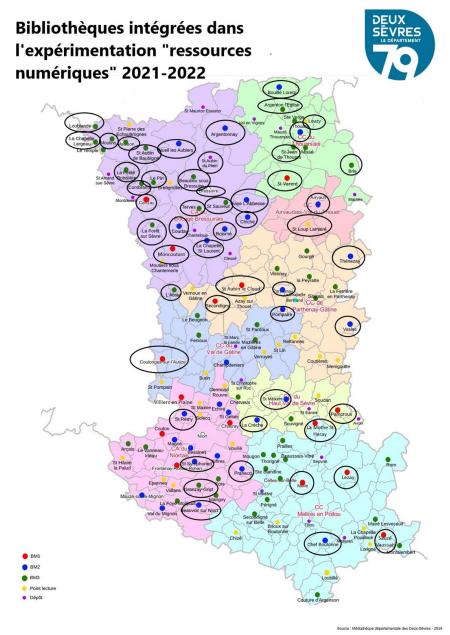
En 2021-22, la MDDS a déployé des ressources numériques : presse, autoformation et livres numériques téléchargeables étaient accessibles aux adhérents de 4 réseaux de lecture publique et 17 bibliothèques municipales hors réseau, soit 50 établissements (illustration N°6 ci-contre).

Les structures partenaires ont été sélectionnées pour leur capacité à représenter le territoire et la diversité des bibliothèques d'une part, et à assurer une médiation auprès du public d'autre part.

Le réseau intégré de l'agglomération niortaise n'était pas partenaire de l'expérimentation, dans la mesure où il finance et développe déjà une offre numérique similaire pour ses adhérents.

Au 31 décembre 2022, 3,5 % du public des bibliothèques utilisait les ressources, soit un taux conforme à la moyenne nationale relevée en 2020 dans des départements de taille comparable (3,11 %).

L'offre de ressources numériques du Département a rencontré l'adhésion des partenaires et du public, ce qui a incité la MDDS à proposer de poursuivre le projet, mais à le réorienter vers d'autres contenus, répondant aux évolutions des pratiques des usagers, et s'inscrivant dans une offre numérique plus stable.



Le coût annuel de cette expérimentation a été de 30 000 €. En 2021-22, il était consacré à la presse en ligne (Cafeyn) et à l'autoformation (Skilleos). Le départ du groupe Ouest-France de l'offre du bouquet de presse Cafeyn a modifié sa fréquentation à la baisse, et l'autoformation connaît une désaffection en sortie de COVID.

Aussi, le Département renouvelle son expérimentation pour 2023-24 dans le domaine du cinéma (ARTE VOD) et d'une offre ludo-éducative pour la jeunesse (Ma petite médiathèque).

Formation et ingénierie

En terme d'organisation et de stratégie de formation, 2022 a été une année de transition, pour redéfinir de nouveaux principes directeurs de la formation, à l'issue de 4 constats :

- la loi sur les bibliothèques du 21/12/21 et le rapport de l'IGSER renforcent le rôle des bibliothèques départementales dans leurs missions de formation ;
- 37 % des bibliothèques ne disposaient d'un personnel formé en 2020 (formation universitaire, ABF ou formation de base de la MDDS), ce qui est préjudiciable à leur dynamique locale ;
- animer un équipement de lecture publique demande des compétences de plus en plus variées en matière d'accueil des publics, d'aménagement, de politiques publiques, d'animation d'équipes, de cadre juridique... Ce constat, renforcé par le rapport de l'IGSER La place et le rôle du bénévole dans les bibliothèques territoriales, pose la question sensible du statut du bénévole et de sa place face à ces évolutions;
- les collectivités traitent des enjeux de plus en plus complexes en bibliothèques :
 - ✓ aménagement d'espaces publics à vocation mixte (ex : bibliothèque & bureau de poste, café lecture...)
 - ✓ lutte contre l'illectronisme
 - √ éducation à l'usage des réseaux sociaux
 - ✓ prise en compte des enjeux écologiques dans la chaîne du livre

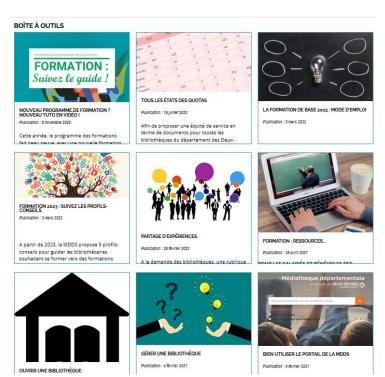
En 2022, la MDDS a organisé 14 formations à destination des bibliothécaires du département, pour 164 stagiaires dont 106 salariés et 58 bénévoles, soit 23 % de l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des bibliothèques, mais seulement 12 % des bénévoles.

La MDDS constate donc un déséquilibre de représentations entre des bénévoles pourtant largement majoritaires dans le réseau (75 %) et les professionnels dans les stages de la MDDS.

La formation et l'ingénierie permettent d'individualiser des accompagnements au plus près des territoires : c'est une préoccupation majeure de la MDDS.

Elle repose sur une équipe de bibliothécaires en capacité de dispenser formations et conseil au titre de leurs missions de « référents de territoire ».

Elle doit répondre aux enjeux de la qualité des bibliothèques, à l'aune des défis environnementaux (ex : qualité des bâtiment, chaîne du livre, numérique) et sociaux (ex : inclusion des publics, économie du partage, participation des habitants) auxquels les lieux de lecture publique et les élus locaux sont confrontés.



Le plan de formation représente annuellement **26 000 €**. Pour répondre aux besoins de formation et d'ingénierie du territoire, la MDDS rationalise la desserte documentaire d'une part, et développe les compétences des agents « accompagnateurs de projets » et « formateurs » en intra.

Action culturelle

L'action culturelle pilotée par la MDDS est menée dans une logique d'appui sur des bibliothèques en capacité d'accueillir des intervenants et de développer des publics.

Le bilan 2019-21 met donc en évidence la distinction opérée entre deux types de partenariat avec les bibliothèques, selon qu'elles assurent un "service de proximité" aux habitants (prêt de documents, médiation en direction des enfants, club de lecture...) ou bien qu'elles soient des bibliothèques "structurantes", en capacité de co-financer un événement ou à tout le moins de drainer un public, relayer la communication départementale et assurer l'accueil du public.



La MDDS met à disposition de toutes les bibliothèques, mais aussi des collectivités et des collèges, des ressources culturelles.

Celles-ci sont constituées d'expositions, tapis de lecture, valises thématiques, sélections de documents, parfois réalisées à la demande.

En 2019, près de 400 prêts ont généré environ 1 200 animations.

Empruntez gratuitement de nombreuses ressources pour les jeunes et collégiens



La MDDS exerce son expertise en matière d'animation de clubs de lecture, avec des bibliothécaires et des lecteurs assidus.

Le club départemental des "Mots à la bouche" sélectionne 50 ouvrages parmi une proposition de 130 romans à déguster.

Identifiés grâce à un sticker (ci-contre), ces ouvrages sont particulièrement empruntés grâce au conseil du club.





La MDDS pilote le RESEDAT (réseau départemental pour les amateurs de théâtre) afin de promouvoir le texte théâtral auprès des troupes amateurs et des collégiens.

En partenariat avec L'union Régionale des Foyers Ruraux, le théâtre de Thouars – Association S'il Vous Plaît, le CARUG et la médiathèque de Parthenay, entre 250 et 300 collégiens lisent à voix haute, sur scène, des textes de l'auteur accueilli chaque année.

Un auteur rencontre également le public en bibliothèques et en librairie.

(Illustration 2019)



La MDDS est partenaire du festival de Littératures Européennes de Cognac, qui lui permet de bénéficier d'une sélection de romans européens, et de la venue d'auteurs étrangers avec leurs traducteurs.

32 bibliothèques ont créé un club de lecture pour le prix annuel 2021, et ont mobilisé 335 lecteurs.

Le budget de l'action culturelle représente environ 30 000 € annuels (action directe & subventions).

Un portail dédié permet aux bibliothèques d'accéder et gérer leurs services avec la MDDS, grâce à un compte personnalisé. Il intègre le catalogue des documents de la MDDS – via le Système de Gestion et d'Information des Bibliothèques (SIGB) orphee NX - et l'ensemble des services accessibles aux bibliothèques : inscription aux formations, demandes d'ingénierie et fiches techniques, calendrier de réservations des supports d'action culturelle...

https://mediatheque.deux-sevres.fr/



Le budget des aides en investissements est de 95 000 € pour le mobilier et l'informatisation.

Les services dispensés par la MDDS s'adaptent de façon continue aux besoins des bibliothèques. Cette organisation permet d'optimiser les ressources départementales, et de répondre de façon ajustée aux besoins des équipes – notamment bénévoles – et des territoires.

L'avenir de la MDDS est de développer encore son travail d'ingénierie, grâce à la qualification accrue de son personnel, à la faveur des remplacements et du plan de formation interne.

Les ressources documentaires acquises en investissement sont aujourd'hui suffisantes (150 000 € annuels).

Les aides à l'investissement sont de 95 000 € pour le mobilier et l'informatisation. Pour le soutien aux projets bâtimentaires, la MDDS mobilise la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'accès des collectivités à la DGD.

Le budget de fonctionnement de la MDDS est de 108 000 €, répartis par tiers entre la formation, les ressources numériques et l'action culturelle.

Synthèse du diagnostic

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique renforce la place des bibliothèques en rappelant qu'elles ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et de favoriser le développement de la lecture.

Le rôle du Département y est réaffirmé pour relever les défis suivants :

- des bibliothèques de proximité en milieu rural, plus ouvertes et moins isolées
- des bibliothèques structurantes en nombre suffisant pour répondre aux nouveaux besoins des usagers
- des déséquilibres territoriaux (zones blanches) à compenser grâce à des réseaux structurés
- des bénévoles indispensables à la vie des ¾ des bibliothèques à former et à renouveler
- des ressources départementales indispensables à optimiser (documents, action culturelle, conseil...)

Dans un contexte d'évolution des territoires, de développement numérique et de transition écologique, le Département met en évidence l'intérêt de **l'économie du partage en bibliothèques**, tant en matière de **convivialité** que grâce au **prêt gratuit** de documents et de ressources culturelles et aussi **d'accompagnement** en formation et ingénierie!

Pour répondre à ces défis, le Département :

- définit et formalise ses orientations dans un schéma départemental de lecture publique
- redéfinit ses outils financiers et de communication
- confie leur mise en œuvre à la Médiathèque départementale

Objectifs du schéma départemental de lecture

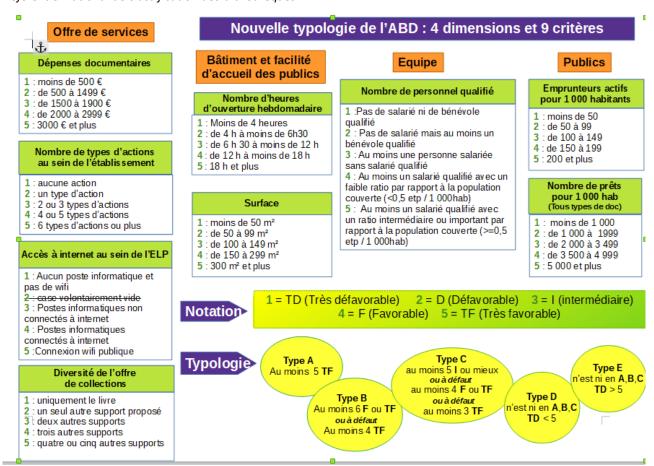
Objectif 1 : soutenir des bibliothèques de proximité et de qualité

Action 1-a): dialoguer avec les collectivités sur la base du référentiel national

Le soutien à la qualité des bibliothèques doit leur permettre de répondre aux critères pour un classement C ou a minima en D au cours de la période, conformément à la classification nationale mise en œuvre par le Ministère de la Culture, sur proposition de l'Association des Bibliothécaires Départementaux (depuis 2021).

En deçà, les bibliothèques n'ont pas la capacité de répondre aux besoins des habitants, donc leur fréquentation est menacée à court terme.

Référentiel national de classification des bibliothèques



Action 1-b): traiter les « zones blanches » par une cartographie à l'échelle de chaque territoire

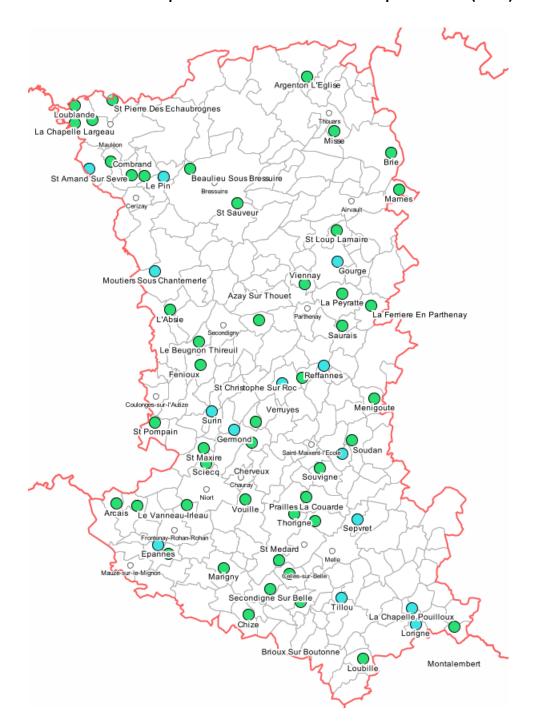
L'identification de zones blanches repose sur la lecture des cartes de l'implantation des bibliothèques. Les indicateurs utilisés sont leur accessibilité géographique à 10 minutes, leur statut au regard de la classification nationale et leur appartenance ou non à un réseau de lecture publique.

Constat : les bibliothèques de niveau A & B sont plus présentes dans le nord du département que dans le sud.

Les préconisations
Attention à porter à l'évolution à la baisse du nombre de bibliothèques du réseau intercommunal. Nécessité de réviser l'ensemble de la cartographie, car une partie des bibliothèques du territoire sont hors réseau et accompagnées par la MDDS.
Les zones blanches ont déjà été identifiées et des réflexions sont en cours à leur sujet : projet de réouverture à Mauzé-Thouarsais, projet Plaine & Vallées (Brie \rightarrow Oiron ?).
Projet de bibliothèque itinérante à Amailloux
De petites surfaces impliquent une activité centrée sur le prêt, à l'exclusion d'autres services. Mais des projets d'agrandissement & consolidation d'équipe à Saint-Pardoux - Soutiers et nouvel équipement à l'étude à Champdeniers.
A suivre avec l'évolution de la fréquentation de la médiathèque de Niort, depuis sa réouverture et la gratuité (ex : isolement de Bessines). Projets à suivre à Saint-Hilaire la Palud & Vouillé
Pertinence d'un élargissement du réseau à Cherveux et Pamproux
Prendre en compte la répartition de l'habitat et les densités de population sur ces « zones blanches ». Cependant, besoin d'une bibliothèque à Brioux sur Boutonne. Projet de déménagement/agrandissement à Chizé (horizon fin de mandat)

cf carte page suivante : les fragilités des bibliothèques sont corrélées à leur nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.

Carte des bibliothèques ouvertes moins de 6 heures par semaine (2021)



Action 1-c) : partager les attendus des bibliothèques de « proximité » et bibliothèques « structurantes »

Le schéma départemental de lecture publique vise à différencier deux types de bibliothèques répondant à des besoins différents. Ces types reposent sur des critères retenus par le Département et auxquels correspond un niveau de services offerts par le Département, via la Médiathèque départementale.

Au cours de la période, toutes les bibliothèques – notamment celles qui sont initialement classées en E – seront accompagnées pour intégrer l'une ou l'autre des catégories suivantes :

• La « bibliothèque structurante » : équipement intercommunal à structure professionnelle, telle que définie cidessous, ou équipement communal à structure professionnelle jouant un rôle majeur dans un réseau de bibliothèques, ou sur son territoire.

En présence d'un réseau intercommunal intégré, mixte ou de coopération, la collectivité signataire de la convention, ou les collectivité (s) partenaires, détermineront avec le Département la (ou les) bibliothèque(s) structurante(s).

• La « bibliothèque de proximité » : équipement communal qui contribue à la vie locale s'il est seul sur son territoire, ou bien participe à la vie du réseau de lecture publique de son territoire le cas échéant.

Les attendus	Bibliothèques de proximité	Bibliothèques structurantes
Accès	10 ' pour les habitants du territoire de référence	20 ' pour les habitants du territoire de référence
surface	50 m² minimum, puis 0,07 m²/habitant	$300 \ m^2$ minimum puis 0,07 m^2 par habitant (seule ou en réseau)
horaires	Au moins 6 heures d'ouverture	Au moins 12 h (réseau) à 20 heures d'ouverture (hors réseau)
budget	Un budget d'acquisitions (au moins 1 € par habitant)	Un budget d'acquisitions (au moins 2 € par habitant)
personnel	Une équipe de 6 bénévoles, dont 2 ou 3 formés par la MDDS + personnel salarié à partir de 1 000 habitants (50 % ETP par tranche de 1 000 habitants)	Une équipe mixte avec au moins 1 ETP par tranche de 2 000 habitants, et au moins 2 à 3 bénévoles formés par la MDDS
Contribution à l'animation du territoire	Les collections et services sont adaptés à la vie locale. Les partenariats sont diversifiés et font l'objet d'un projet annuel adopté par la collectivité	Les collections et services s'inscrivent dans un territoire intercommunal. Les bibliothèques collaborent aux actions de la MDDS, qu'elles relaient sur leur territoire. Elles formalisent un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) adopté par la (les) collectivité (s)
Classification nationale	C ou D les bibliothèques en E doivent évoluer au cours de la période	A ou B éventuellement C

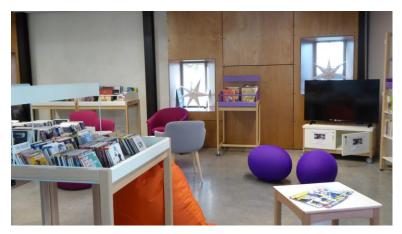
Ces critères seront partagés dans une convention d'objectifs sur la période 2023-28. Le Département s'appuie sur la classification nationale mise en oeuvre par le Ministère de la Culture, pondérée par les spécificités deux-sévriennes, notamment le temps d'accès aux bibliothèques pour les habitants du territoire.

La convention d'objectifs 2023-28 rappellera également les conditions minima d'accès aux services de la Médiathèque Départementale valables pour toutes les bibliothèques :

- Pilotage de la bibliothèque: la collectivité doit nommer un(e) responsable de bibliothèque par délibération.
 Elle prend en charge l'assurance et les défraiements des bénévoles dans le cadre d'une convention de bénévolat, pour leur formation et toute activité liée à la vie de la bibliothèque;
- **Formation** : la formation de base des nouveaux arrivants et des bénévoles est obligatoire pour l'équipe responsable de la bibliothèque ;
- Collecte de statistiques : le renseignement du rapport annuel réalisé sur la plate-forme nationale du Ministère de la Culture est obligatoire ;
- **Mise à disposition de documents** : la bibliothèque doit respecter le calendrier et les modes opératoires de la desserte documentaire. La collectivité prend en charge l'assurance des biens prêtés par la MDDS ;

- **Diffusion et promotion de l'offre numérique départementale** : si la bibliothèque est partenaire, elle procède aux inscriptions des usagers, propose l'accès aux ressources sur son portail en ligne, et réalise la médiation (prise en main technique, ateliers de pratique...).
- Action culturelle : pour être partenaire ou bénéficier d'un accompagnement, la bibliothèque associe la MDDS en amont du projet, qui doit s'inscrire dans les orientations culturelles du Département.
- Réseau : Si la bibliothèque appartient à un réseau, celui-ci doit être formalisé et proposer un tarif unique, une carte commune, un logiciel unique de gestion de bibliothèque, une harmonisation des horaires d'ouverture et une navette documentaire le cas échéant.

Action 1-d): accompagner la restructuration et/ou l'aménagement des bibliothèques



Médiathèque de Sauzé-Vaussais (2017) Réhabilitation d'une ancienne quincaillerie industrielle

L'aide financière apportée de longue date par le Département aux collectivités gestionnaires de bibliothèques est primordiale pour l'évolution qualitative des bibliothèques de proximité. Elle légitime également le rôle de conseil de la MDDS auprès des élus locaux.

Cependant, elle est à faire évoluer pour prendre en compte les besoins d'équipement mobilier et informatique des bibliothèques

structurantes et de proximité, confrontées à la hausse du coût du mobilier au m² et aux demandes de services numériques des usagers des bibliothèques (ex : catalogue et réservation en ligne, mise à disposition de matériels numériques).

Ce règlement doit être renouvelé en 2023.

Médiathèque de Mauléon Réhabilitation de l'ancienne abbaye, comprenant la mairie, le musée et l'office de tourisme (2021)



Le règlement de soutien à l'équipement mobilier et informatisation 2020-22 sera renouvelé et modifié pour accompagner les projets. La MDDS mobilisera son ingénierie tout au long du projet et mobilisera la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) en coopération avec le Ministère de la Culture.

Objectif 2 : Aider au développement de réseaux de bibliothèques

Action 2- a): structurer et développer la mission d'ingénierie de la MDDS sur le terrain

La MDDS dispose de nombreux outils d'ingénierie, essentiellement destinés à la gestion quotidienne des bibliothèques. Cependant, les **outils de pilotage des bibliothèques et des réseaux** doivent compléter l'offre départementale. Les « référents de territoire » de la MDDS seront outillés pour se les approprier et développer leur fonction de conseil de proximité.

A l'issue du rapport annuel d'activités des bibliothèques en Deux-Sèvres, 27 bibliothèques étaient classées en E, quasi exclusivement des dépôts et points-lecture qui n'utilisent pas les services sur place de la MDDS ni la formation.

Il faut ajouter à celles- ci 41 bibliothèques classées en D, ce qui témoigne d'une fragilité à moyen terme.

Un travail de sensibilisation sera donc mené auprès des élus pour faire évoluer les dépôts vers une bibliothèque de proximité, notamment dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Les élus seront accompagnés dans leur volonté de **créer des réseaux locaux de bibliothèques**, permettant de mutualiser les ressources techniques et humaines et de favoriser l'accès à des bibliothèques plus dynamiques.

Plaquette de présentation des services de de la MDDS



L'évolution de l'ingénierie de la MDDS pour 2023 – 28 (liste non exhaustive)



Objectif 3 : soutenir la dynamique du bénévolat

Action 3-a) : sensibiliser les élus à la convention de bénévolat proposée par l'Inspection Générale de l'Education, des Sports et de la Recherche (IGESR)

Référence : rapport n°2022-034, La place et le rôle du bénévole dans les bibliothèques territoriales / Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche, février 2022.

Le travail mené par l'IGESR démontre que l'activité des bénévoles en bibliothèque est peu encadrée, sauf par des textes à portée générale.

Celle-ci est définie de gré à gré entre les collectivités territoriales et les bénévoles, quasi exclusivement en dehors du cadre de l'association loi 1901, ce qui donne aux bénévoles en bibliothèques un statut spécifique de « collaborateur occasionnel du service public ».

Aussi, pour sécuriser les Elus locaux et les bénévoles, la MDDS amplifier conseil auprès des acteurs concernés afin d'informer et accompagner collectivités dans leur obligation en matière d'assurance bénévoles exercant une mission service public.

Rennes
Oriens
Nantes
Oriens
Strasbourg
Oriens
Nantes
Opijon

Saint
Toulouse

Ajaccio
Terre
France

0.500
0.100
1.500
2.000
NA

Saint
Denis

Ammoudzou

Ajaccio

And Allerrande
Ajaccio

And Allerrande
Ajaccio

And Allerrande
Ajaccio

And Allerrande
Ajaccio

Allerrande
Ajaccio

Allerrande
Ajaccio

Allerrande
Ajaccio

NA

Saint
Denis
Allerrande
Ajaccio

Saint
Allerrande
Allerrande
Ajaccio

Saint
Allerrande
Allerrande
Ajaccio

Saint
Allerrande

Carte n° 1 : ratio des bénévoles par millier d'habitants et par département

Source : ministère de la culture, direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, 2021 (chiffres de 2018)

La MDDS va promouvoir et adapter la convention proposée par l'IGESR entre collectivités et bénévoles, afin de promouvoir le rôle des bénévoles et de généraliser la prise en charge des frais professionnels engagés par ces derniers dans la gestion de la bibliothèque et dans leur parcours de formation.

Action 3-b): former les bibliothécaires

La MDDS a défini les principes directeurs de son plan annuel de formation : développer un savoir-faire commun, s'adapter aux différents profils et attentes des bibliothécaires et améliorer le lien entre le service départemental et les bibliothèques des Deux-Sèvres.

Le plan annuel de formation est renouvelé pour s'adapter aux besoins des bénéficiaires :

50 % des journées proposées se dérouleront à Bressuire, Cerizay, Thouars, Parthenay, Coulonges/Autize, Saint-Maixent l'Ecole, Melle... afin de répondre aux contraintes de disponibilité et de déplacement d'un certain nombre de bénévoles ou de salariés exerçant d'autres missions dans leur collectivité.



La formation de base – obligatoire pour gérer et animer une bibliothèque - est organisée sous forme de modules sur une durée de 2 ans, pour en faciliter l'accès.

La formation dispensée en intra par le personnel de la MDDS est encouragée, pour plus de souplesse et plus de journées proposées dans un cadre financier maîtrisé.

Elle permet de faciliter les échanges entre pairs et créer des liens entre des personnes souvent isolées sur leur lieu de travail.

La nouvelle formule du plan annuel de formation répond aux exigences nationales formulées dans le rapport d'inspection de la MDDS (2019) et dans le rapport de l'IGSER sur le bénévolat en bibliothèque. Pour la qualité des bibliothèques, le caractère obligatoire de la formation de base pour bénéficier des services de la MDDS devra cependant être respecté.

Objectif 4 : offrir collections et services aux bibliothèques

Action 4-a): maintenir et améliorer la desserte de documents

Un « document » qualifie livre, DVD, jeu, exposition, valise culturelle thématique, valise numérique... La « desserte » est le terme pour la distribution des documents, selon différentes modalités.

	Accueil sur place avec récupération & livraison	Résavettes	Livraisons en véhicules légers	Accueil sur place sans livraison
Description	Un accueil de 2 à 5 bibliothèques à la MDDS, pour faire leurs choix dans les rayons. Avec salariés et/ou bénévoles ; en réseau ou d'une même zone géographique. La MDDS fournit un "profil" de prêt et des caisses. 2 fois par an sur planning	Une livraison régulière de documents réservés par les bibliothèques, livrés en caisses, avec récupération des documents demandés par d'autres bibliothèques 9 fois par an depuis Thouars et 6 fois par an depuis MDDS Niort, sur planning	Un service de dépôts de documents choisis par la MDDS, livrés en caisses, pour des volumes inférieurs à 200 documents par transaction 3 fois par an sur planning	Prêt de documents pour certaines bibliothèques proches de la MDDS, et à faibles volumes 3 fois par an sur planning pour les collèges empruntant des supports d'action culturelle Les bénéficiaires se chargent du transport aller/retour de leurs documents Sur rendez-vous
Objectifs	Offrir un choix plus large de documents Développer le temps de conseil des bibliothécaires MDDS	Accélérer la rotation des documents, notamment les nouveautés & les DVD	Maintenir un service en milieu rural pour des dépôts qui travaillent avec les écoles ou une faible population	Expérimenter des accueils sans logistique de la MDDS Répondre en direct aux collèges depuis l'arrêt de Canopé
Bénéficiaires	Toutes les bibliothèques, soit 113(sauf 17 dépôts peu actifs à qui la MDDS livre des sélections)	Toutes les bibliothèques, sauf : * les dépôts et points-lecture livrés * les bibliothèques qui réservent peu (- 10 docs) * les bibliothèques qui préfèrent venir sur place	17 bibliothèques, essentiellement à faible activité de prêt	Une dizaine de bibliothèques sur planning Toutes bibliothèques et collèges, et quelques associations sur RV
Perspectives	Analyser l'organisation pour récupérer/livrer les documents en une seule rotation	Maintenir le niveau de service et augmenter les volumes (la réservation est un indicateur de vitalité des bibliothèques)	Révision annuelle des bénéficiaires, voire disparition du service	Développer cette forme d'accueil

Depuis 2017, la desserte a fortement évolué pour s'adapter aux différents profils de bibliothèques, et à leur organisation sur le territoire.

Les perspectives évoquées sont dépendantes de la présence de salariés dans les bibliothèques et de leur organisation en réseaux, permettant notamment de partager la charge de la récupération et livraison des documents.

La desserte reste la charge dont la variable permet à la MDDS de déployer d'autres compétences telles que la formation ou l'ingénierie, avec le maintien des moyens humains à fin 2022. L'organisation des bibliothèques en réseau est essentielle pour rénover encore la desserte.

Dans une moindre mesure, la concertation en cours entre la MDDS et les bibliothèques pour l'achat de documents permettra de rationaliser les achats et d'ajuster le volume de documents prêtés par la MDDS.

Action 4-b): offrir de nouveaux services aux usagers



La MDDS a proposé pour la première fois une offre numérique aux usagers via des bibliothèques partenaires en 2021-22 : un bouquet de presse, une offre d'auto-formation et des livres numériques.

Malheureusement, la décision du groupe « Ouest-France » de quitter Cafeyn dès janvier 2022 a entraîné une chute drastique de la consultation de la presse.

L'autoformation a connu une fréquentation moyenne, et pas assez de médiation, les bibliothèques considérant que l'offre gratuite et une lassitude des écrans après les confinements ont influé sur cet usage.

La MDDS a donc proposé de proroger l'expérimentation pour une nouvelle durée de 2 ans (2023-24), sur de nouveaux contenus : vidéo en ligne, ressources ludo-éducatives pour la jeunesse et livres numériques, répondant aux caractéristiques suivantes :

 une offre
 populaire et de qualité, que le Département

pourra promouvoir auprès du grand public, notamment familial;

- les bibliothèques restent partenaires de cette offre accessible sur le portail de la MDDS, ce qui leur permet de maintenir, voire développer leur lien avec le public;
- le périmètre des partenaires reste le même, hors réseau des bibliothèques de la CAN, celui-ci ayant déjà une offre similaire.





C'est à l'issue de cette seconde expérimentation que l'opportunité de proposer une offre numérique sur le long terme pourra être arbitrée. Le Département pourra également définir son scénario de déploiement, soit dans le cadre d'une offre départementale, soit en partenariat avec les EPCI.

Action 4-c): maintenir et consolider l'action culturelle en partenariat

La MDDS impulse ou accompagne des initiatives fédératrices de professionnels et de lecteurs sur l'ensemble du territoire départemental.

Le festival « Terre de lecture (s) » est la manifestation départementale qui met à l'honneur la création littéraire pour 25 à 30 rendez-vous en bibliothèques à l'automne. Le croisement entre les formes artistiques devient un principe de programmation, car il permet d'assurer une audience plus large aux œuvres littéraires.

La musique, le théâtre d'improvisation, le cinéma, et bientôt les arts visuels sont pris en compte dans la programmation. Selon les thèmes, des conférenciers, des généalogistes, des scientifiques... peuvent être invités.







La MDDS souhaite développer les partenariats avec les collectivités, notamment les directions des affaires culturelles, pour co-financer de nouvelles propositions en bibliothèques. Il est notamment important de soutenir des rencontres d'auteurs croisant d'autres formes artistiques afin d'attirer un plus large public, comme le montre l'expérience de Terre de lectures.

Il est également important d'accompagner les bibliothèques pour développer des partenariats de qualité avec des publics scolaires e/ou en difficulté d'accès à la lecture (ex : EHPAD, personnes atteintes de troubles DYS), partout où cela est possible, là encore pour élargir la fréquentation des bibliothèques, et conforter leur contribution à l'inclusion des populations.

NEWSLETTER CONTACT DERNIÈRES ÉDITIONS



EN CE MOMENT : (LA LITTÉRATURE DU PORTUGAL À COGNAC) (UN WEEK-END À L'EST 2022) (OCTOPUS, LA COLLECTION SAVANTE)

SORTIR > SALONS / FESTIVALS

#BIBLIOTHÈOUE

Le Prix des Lecteurs de Cognac, symbole du "pouvoir de la littérature"

Coordonné avec quatre médiathèques départementales — Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vienne —, le Prix des Lecteurs rassemble chaque année de nombreuses bibliothèques et leurs lecteurs, autour d'un thème commun. Alors que la littérature allemande est mise à l'honneur. Actualitté a décidé de se alisser dans les coulisses du prix. en interrogeant les premiers concernés par son bon déroulement : les bibliothécaires en charge de la sélection des romans proposés aux lecteurs.

PUBLIÉ LE : 19/11/2021 à 16:01

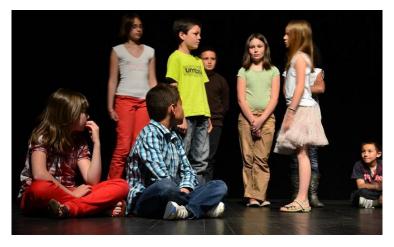


Le partenariat avec Littératures Européennes de Cognac présente un intérêt pour les bibliothèques, puisque son « Prix des lecteurs » mobilise plus de 400 lecteurs et 40 bibliothèques deux-sévriennes chaque année.

La MDDS s'appuie ainsi sur une organisation capable d'inviter des auteurs européens - et leurs traducteurs - et de construire une sélection d'œuvres dont elle partage les clés en amont du

Le pilotage du Réseau départemental pour les amateurs de théâtre (RESEDAT) - associant le théâtre de Thouars/scène conventionnée, l'Union régionale des foyers ruraux et le réseau de lecture publique Parthenay-Gâtine avec le CARUG est assuré par la MDDS.

Ce pilotage garantit l'envergure départementale des actions et leur co-financement par la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle) et par le Ministère de la Culture.



La MDDS souhaite maintenir et consolider ses partenariats avec des structures qui interviennent sur le terrain, comme dans l'action « Le théâtre ça se lit aussi », qui permet chaque année à près de 300 collégiens – notamment en classes ULIS ou SEGPA, de pratiquer la lecture à voix haute.

La MDDS propose de s'adosser aux orientations culturelles en collèges afin d'y développer la pratique collective de la lecture à voix haute. C'est pourquoi elle participera à la formation des enseignants aux côtés de la Délégation à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Poitiers.

La mise en œuvre

1) Des orientations départementales formalisées en 2023

1-a): un document-cadre pour le mandat

Le présent schéma départemental 2023-28 fixe les grands objectifs du mandat en matière de structuration du territoire et de qualité attendue des bibliothèques.

Il fera l'objet d'une communication spécifique auprès des Elus locaux, pour construire les bases du dialogue entre le Département, les communes et les EPCI.

1-b) : une contractualisation avec les collectivités

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec les collectivités gestionnaires de bibliothèques sera mise en oeuvre sur la période du schéma, et présentée en même temps que le schéma.

Cette convention permettra au Département de partager ses objectifs avec les collectivités :

- favoriser un maillage des bibliothèques sur les territoires, pour un équilibre pertinent entre bibliothèques de proximité (accès à 10') et équipements structurants (accès à 20') et faciliter leur organisation en réseau ;
- soutenir la qualité des bibliothèques, en aidant les collectivités et les bibliothèques à répondre aux critères leur permettant un classement C ou a minima en D au cours de la période, conformément à la classification nationale mise en œuvre par le Ministère de la Culture;
- encourager la professionnalisation des personnels, par la mise en place de formations territorialisées et d'un parcours modulable individuel de formation ;
- améliorer l'offre documentaire et d'animation faite aux publics, grâce aux achats concertés entre la MDDS et les bibliothèques, au partage de ressources et usages numériques et à la coopération en matière d'action culturelle.

La convention définira les conditions requises pour bénéficier des services de la MDDS, et qui font l'objet d'une délibération communale ou intercommunale (ex : identification d'un (e) responsable, horaires d'ouverture minimum de la bibliothèque, boite mail pour accéder aux informations et outils de travail...).

Une évaluation à mi-parcours sera menée avec les collectivités signataires pour analyser la situation des bibliothèques, et en ajuster l'accompagnement le cas échéant.

1-c): une contractualisation avec l'Etat

Pour la période 2022-24, le Département est signataire d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLi), dispositif national destiné à renforcer les réseaux départementaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins.

Il s'adresse aux conseils départementaux et s'appuie sur les Bibliothèques départementales. Le CDLI cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où le rôle de la bibliothèque départementale est essentiel pour accompagner les bibliothèques dans leur rôle culturel auprès des habitants.

Pour la période 2022-24, la Médiathèque départementale va contribuer à la professionnalisation des équipes des bibliothèques, et sensibiliser les élus locaux aux fonctions des bibliothèques pour répondre aux attentes des usagers, via deux axes de travail :

- une formation initiale et continue remaniée, et entendue de façon large puisqu'elle intègre l'offre d'ingénierie de la MDDS pour la gestion quotidienne des bibliothèques et le pilotage des projets. Les contenus en seront révisés et les modalités feront une place à la formation à distance.
- Un ajustement des services de la MDDS aux réalités locales, tant dans la définition de l'offre documentaire et culturelle, que dans les outils de diffusion. Dans ce domaine, la différenciation des bibliothèques de « proximité » et des bibliothèques "structurantes" semble pertinente dans la conduite d'un certain nombre d'actions, que celles-là soient ou non organisées en réseaux. Cette distinction devra être opérante sans pour autant générer un service départemental à deux vitesses.

2) Une évolution du service départemental en charge de la lecture publique : la MDDS

2-a) : des évolutions continues dans le service rendu

Pour intégrer de nouvelles missions, les bibliothécaires ont vu leur formation initiale et continue fortement évoluer. Ainsi, le temps de travail consacré à l'acquisition et au traitement des documents est optimisé, notamment grâce à une stratégie d'achat adaptée aux besoins du territoire.

Cette stratégie sera matérialisée en 2023 par une « charte documentaire » présentée en Commission permanente, comme le prévoit la loi Robert 2021. Cette charte s'appuie sur un travail de concertation entre la MDDS et les bibliothèques du territoire pour optimiser les achats de chacun des partenaires en fonction des besoins des populations locales.

L'évolution des achats a notamment mis l'accent sur la nécessité de valoriser une offre documentaire adaptée à tous, notamment les personnes en difficulté de lecture. Le choix de documents dans le domaine du « facile à lire » sera donc accentué, et un travail sera mené avec les partenaires éducatifs et sociaux pour en faciliter l'accès (ex : formation interprofessionnelle, techniques de mise en valeur de documents, médiation spécifique...).

Chaque nouvelle action de la MDDS au service du territoire fait l'objet **d'une communication spécifique** (cf visuels supra) et d'un relais d'information sur le terrain grâce à des rendez-vous dans les bibliothèques (ex : prise en main des ressources numériques en ligne, valorisation du portail de la MDDS dans ses usages...).

2-b) : l'évolution des compétences des personnels

Pour mener ses missions à bien, la MDDS dispose d'une équipe de 22 personnes, dont les missions ont été bouleversées depuis 2016-17, en raison de :

- L'évolution du métier, qui requiert une forte culture numérique, et une agilité vis à vis de l'évolution des ressources et outils dans ce domaine ;
- L'évolution des territoires, qui a engendré une transformation des relations avec les collectivités, en raison des compétences des EPCI, et qui impacte l'offre d'ingénierie et de services de desserte documentaire ;
- La nécessité de développer des compétences de formateur et d'accompagnateur des élus et bénévoles, confrontés sans formation aux évolutions citées.

Pour garantir la réactivité de la formation, et le développement de l'ingénierie, les bibliothécaires deviennent formateurs et « référents de territoire ».

A ce jour, 1/3 des bibliothécaires et les cadres assurent des formations en binôme, mais la MDDS prévoit de généraliser une formation de formateurs pour son équipe.

La MDDS a également défini un organigramme-cible pour faire évoluer les compétences des agents à recruter lors des remplacements, notamment sur la période 2023-24.

Synthèse du plan d'actions

Face aux défis identifiés dans le diagnostic, le Département se dote d'un schéma départemental 2023-28 pour formaliser et faire connaître ses orientations en matière de lecture publique. Ce schéma précise :

- les attentes du Département vis à vis de ses partenaires
- les outils techniques et financiers affectés à sa politique de lecture publique

Des objectifs à partager avec les communes et les EPCI...

- une charte de qualité des bibliothèques afin de garantir un accès pour tous les Deux-Sévriens, et un service répondant aux besoins des familles et de la jeunesse
- une cartographie conjointe des bibliothèques de « proximité » et « structurantes » avec les EPCI, organisées en réseaux, pour éviter les zones blanches
- un plan de formation des bénévoles, renouvelé pour consolider l'engagement d'une ressource indispensable pour ¾ des bibliothèques
- une concertation permanente entre bibliothèques et MDDS pour optimiser les ressources des partenaires et favoriser le développement des publics (offre documentaire, services, action culturelle...)

avec des moyens confirmés et complétés

- des services de la MDDS gratuits et en adaptation permanente à la demande (choix des documents, formation, ingénierie)
- des outils financiers renouvelés (soutien à l'équipement mobilier et à l'informatisation)
- un accompagnement renforcé en communication auprès des habitants pour développer les publics (ressources numériques, action culturelle)

Conclusion

La démocratisation rapide des outils et ressources numériques a bouleversé les habitudes culturelles des habitants. De nouvelles façons d'habiter le territoire naissent des déplacements domicile/travail, de la concentration des commerces et services dans des zones excentrées, de la disparition des services publics dans de nombreuses communes...

Par conséquent, en 15 ans, comme sur l'ensemble du territoire national, le nombre de « points d'accès au livre » a diminué de 35 % en Deux-Sèvres, en priorité des lieux inadaptés, n'offrant pas les conditions de confort et d'animation pour la convivialité intergénérationnelle, ni d'équipement pour le travail sur place ou les usages numériques.

Les bibliothèques ont dû faire évoluer leur organisation et leurs services pour élargir leurs horaires d'ouverture, devenir des lieux de travail et de rencontre, créer de nouveaux services de partage (graines, objets... tout ce qui finit en -thèque!). Elles innovent certes sur le plan technique, mais aussi sur le plan social, culturel et économique.

Elles restent nombreuses sur le territoire national – 16 000 lieux soit autant que les bureaux de poste – et les Français y sont attachés. Mais elles sont fragilisées par l'insuffisance de personnels en capacité d'accompagner leur évolution et d'encadrer les très nombreux bénévoles qui les animent.

C'est pourquoi le Département des Deux-Sèvres s'attache par ce schéma à consolider le bénévolat en bibliothèques et l'accompagnement des élus en matière d'ingénierie.

Parions que la fréquentation des bibliothèques, grâce à une offre de connaissances mais aussi des espaces possibles pour l'imaginaire et les rencontres, peut sensiblement augmenter. Parce que leur accès et, de plus en plus, les services sont gratuits et adaptables aux besoins des usagers.

Parions également que les bibliothèques puissent être exemplaires dans leur capacité à s'emparer des enjeux écologiques d'aujourd'hui, puisqu'elles sont déjà engagées dans une économie du partage de biens culturels, grâce à une activité de prêt, et qu'elles réfléchissent à leur impact sur la chaîne du livre, de son achat raisonné à sa deuxième vie.